

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 6 FÉVRIER 2017**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 6 février 2017 à la salle du Conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, à compter de 19 h 30.

Présents sont Mesdames les Conseillères Martine Bouchard, June Smith et Rita D. Turriff et Messieurs les Conseillers Normand Provost, Simon Brochu et Raynald Banville formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-Pierre Pelletier.

Est aussi présent : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

RÉSOLUTION #17-02-15
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

RÉSOLUTION #17-02-16
ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

- 1. Ouverture et présences**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de :**
 - 3.1** La séance régulière tenue le 16 janvier 2017;
- 4. Rapports mensuels du Conseil d'arrondissement et des comités :**
 - 4.1** Conseil d'arrondissement MacNider;
 - 4.2** Comité local de développement;
 - 4.3** Comité des Loisirs;
 - 4.4** Comité de la bibliothèque;
 - 4.5** Comité d'embellissement.
- 5. Trésorerie**
 - 5.1** Comptes fournisseurs;
- 6. Administration**
 - 6.1** Nommer le cabinet Heppell Landry Brisson notaires en fidéicommissaires afin de rédiger le bail emphytéotique entre la Ville et l'Association des Résidents de la Pointe du Phare de Métis-sur-Mer concernant la gestion du site du Phare de Pointe-Mitis;
 - 6.2** Offre de services professionnels en architecture concernant le Phare de Métis-sur-Mer;
 - 6.3** Offre de services professionnels en ingénierie concernant le Phare de Métis-sur-Mer;
 - 6.4** Accepter les conditions de prêt de Caisse Desjardins de Mont-Joli – Est de La Mitis;
- 7. Travaux publics**
 - 7.1** Entente relative à l'acquisition et l'utilisation d'équipements communs servant à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout;
 - 7.2** Avis technique, estimation des coûts et recommandations de Tetra Tech QI Inc.;
 - 7.3** Avertissement aux entrepreneurs avant d'ouvrir les chemins fermés en hiver;
- 8. Urbanisme**
 - 8.1** Modification du règlement de zonage, donner le mandat au service d'urbanisme de la MRC de La Mitis;
 - 8.2** Avis de motion concernant le règlement 17-107 - fermeture et abolition comme chemin public de parcelles de terrain;
- 9. Service incendie et sécurité civile**
 - 9.1** Adoption du plan de mise en œuvre du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Mitis;
 - 9.2** Demande d'aide financière pour la formation de nouveaux pompiers;
 - 9.3** Adoption du plan d'intervention municipal en sécurité civile;
- 10. Loisirs et cultures**
 - 10.1** Appui financier et en nature de la municipalité au projet Métis 200;
 - 10.2** Don demandé pour le programme d'harmonie enrichie du Mistral;
- 11. Périodes de questions**
- 12. Levée de la séance**

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE:

3.1 La séance régulière tenue le 16 janvier 2017.

RÉSOLUTION #17-02-17

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 16 JANVIER 2017

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 16 janvier 2017 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le maire est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal tel que déposé.

4. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.

4.1 Conseil d'arrondissement MacNider

Mme June Smith présidente du conseil d'arrondissement MacNider mentionne les sujets qui ont été traités à l'assemblée du 6 février 2017, soit :

- Nommer trois conseillers pour siéger sur le CA du HLM;
- Approuver le budget 2017 du HLM;
- Approuver l'offre d'achat du bâtiment désaffectés et d'un terrain à Place des Marronniers;
- Salaire des pompiers volontaires pour 2017 - 2018;
- Embauche d'un pompier au service incendie de Métis-sur-Mer;
- Collaboration entre la Ville et Heritage Bas-St-Laurent visant la coordination des services de loisirs et communautaires pour l'année 2017;
- Subvention pour 2017 à Héritage Bas-St-Laurent – gestion de la bibliothèque publique;
- Résolution d'appui pour les célébrations du 200e anniversaire de Métis-sur-Mer

La date de la prochaine réunion est le lundi 6 mars 2017 à 18h30 à la salle du conseil municipal..

4.2 Comité de développement

La réunion du comité a eu lieu le 25 janvier dernier. Un suivi sur de la PFM et amie des aînés concernant l'organisation d'après-midi cinéma. M. Reford est venu présenter un plan d'action pour l'organisation de Metis 200 et il a reçu un appui du CLD de Métis-sur-Mer.

4.3 Comité des Loisirs

La journée du Super Bowl a eu lieu dimanche passé et l'évènement a été un succès. La prochaine activité sera la journée d'activités hivernales qui se tiendra soit le 25 février ou le 4 mars. Il va y avoir de la publicité sur le web et dans le journal local.

4.4 Comité de la bibliothèque

Animation prévue en collaboration avec la MRC de La Mitis portant sur la lecture de contes. Aussi, des ateliers sont prévus à l'école l'Envol par un auteur dans le cadre du programme Livre de s'animer.

4.5 Comité d'embellissement

Une plaque sera faite en l'honneur de Grey Owl.

5. TRÉSORERIE

5.1 Comptes fournisseurs.

RÉSOLUTION #17-01-05

COMPTES FOURNISSEURS

Il est proposé par M. le Conseiller Normand Provost et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés supplémentaires de décembre 2016 pour un montant de 4 740.47 \$, adopte la liste des comptes à payer supplémentaires de décembre 2016 pour un montant de 7 995.81 \$, adopte la liste des déboursés de janvier 2017 pour un montant de 48 261.44 \$, adopte la liste des comptes à payer de janvier 2017 pour un montant de 59 416.21 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes au montant total de 67 412.02 \$.

6. ADMINISTRATION

6.1 Nommer le cabinet Heppell Landry Brisson notaires en fidéicommiss afin de rédiger le bail emphytéotique entre la Ville et l'Association des Résidents de la Pointe du Phare de Métis-sur-Mer concernant la gestion du site du Phare de Pointe-Mitis.

RÉSOLUTION #17-02-19

NOMMER LE CABINET HEPPELL LANDRY BRISSON NOTAIRES EN FIDÉICOMMISS AFIN DE RÉDIGER LE BAIL EMPHYTÉOTIQUE ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DE LA POINTE DU PHARE DE MÉTIS-SUR-MER CONCERNANT LA GESTION DU SITE DU PHARE DE POINTE-MITIS

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer nomme le cabinet Heppell Landry Brisson notaires en fidéicommiss afin de rédiger le bail emphytéotique entre la Ville et l'Association des Résidents de la Pointe du Phare de Métis-sur-Mer concernant la gestion du site du Phare de Pointe-Mitis.

6.2 Offre de services professionnels en architecture concernant le Phare de Métis-sur-Mer.

RÉSOLUTION #17-02-20

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE CONCERNANT LE PHARE DE MÉTIS-SUR-MER

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte l'offre de services professionnels en architecture de la firme ABCP Architecture pour un montant de 14 820 \$ avant taxes plus les débours inhérents de 670 \$ avant taxes afin de réaliser un carnet de santé du Phare de Pointe-Mitis et ses dépendances. Ce montant sera payé à même la subvention reçue du gouvernement fédéral.

6.3 Offre de services professionnels en ingénierie concernant le Phare de Métis-sur-Mer.

RÉSOLUTION #17-02-21

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE CONCERNANT LE PHARE DE MÉTIS-SUR-MER

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte l'offre de services professionnels en ingénierie de la firme Tetra Tech QI Inc. daté du 1^{er} février 2017 pour un montant de 10 990 \$ avant taxes afin de réaliser un carnet de santé du Phare de Pointe-Mitis et ses dépendances. Ce montant sera payé à même la subvention reçue du gouvernement fédéral.

6.4 Accepter les conditions de prêt de Caisse Desjardins de Mont-Joli – Est de La Mitis.

RÉSOLUTION #17-02-22

CAISSE DESJARDINS DE MONT-JOLI – EST DE LA MITIS

Il est proposé par M. le Conseiller Normand Provost et résolu unanimement :

QUE la Ville de Métis-sur-Mer accepte l'offre qui lui est faite de **Caisse Desjardins de Mont-Joli – Est de La Mitis** pour son emprunt au montant de 60 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 03-10 à un taux de 3,95 % pour les cinq prochaines années et nomme le maire ainsi que le directeur général à signer tous les documents relatif à ce prêt au nom de la Ville.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Entente relative à l'acquisition et l'utilisation d'équipements communs servant à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout.

RÉSOLUTION #17-02-23

ENTENTE RELATIVE À L'ACQUISITION ET L'UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS COMMUNS SERVANT À L'ENTRETIEN DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte l'entente relative à l'acquisition et l'utilisation d'équipements communs servant à l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout avec la municipalité de Sainte-Flavie et de Sainte-Luce et nomme le maire ainsi que le directeur général à signer l'entente au nom de la Ville.

7.2 Avis technique, estimation des coûts et recommandations de Tetra Tech QI Inc.

RÉSOLUTION #17-02-24

AVIS TECHNIQUE, ESTIMATION DES COÛTS ET RECOMMANDATIONS DE TETRA TECH QI INC

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte le budget d'honoraires professionnels pour la réalisation d'un avis technique et d'une estimation préliminaire du coût des travaux requis à la conduite d'émissaire au montant de 4 750 \$ avant taxes. Ces travaux sont admissibles au programme TECQ 2014-2018.

7.3 Avertissement aux entrepreneurs avant d'ouvrir les chemins fermés en hiver.

RÉSOLUTION #17-02-24A

AVERTISSEMENT AUX ENTREPRENEURS AVANT D'OUVRIER LES CHEMINS FERMÉS EN HIVER

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que tous les entrepreneurs voulant ouvrir les chemins fermés par la municipalité en hiver pour leur seul besoin de transport doivent obligatoirement aviser la direction de la municipalité avant d'exécuter le déneigement du dit chemin.

8. URBANISME

8.1 Modification du règlement de zonage, donner le mandat au service d'urbanisme de la MRC de La Mitis.

RÉSOLUTION #17-02-25

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE, DONNER LE MANDAT AU SERVICE D'URBANISME DE LA MRC DE LA MITIS

Il est proposé par M. le Conseiller Normand Provost et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer mandate le service d'urbanisme de la MRC de La Mitis afin d'accompagner la municipalité dans le processus de modification de son règlement de zonage.

8.2 Avis de motion concernant le règlement 17-107 - fermeture et abolition comme chemin public de parcelles de terrain.

RÉSOLUTION #17-02-26

AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 17-107 - FERMETURE ET ABOLITION COMME CHEMIN PUBLIC DE PARCELLES DE TERRAIN

Un avis de motion est donné par Mme la Conseillère Martine Bouchard afin d'adopter à une séance ultérieure le règlement #17-107 – fermeture et abolition comme chemin public de parcelles de terrain.

9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

9.1 Adoption du plan de mise en œuvre du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Mitis.

RÉSOLUTION #17-02-27

ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MITIS

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a procédé à la révision de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la révision a été réalisée conformément à la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique s'est tenue le 19 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du territoire doivent adopter le plan de mise en œuvre associé à la réalisation du schéma de couverture de risques en incendie conformément à la Loi sur la sécurité incendie.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la Conseillère June Smith et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte le plan de mise en œuvre du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de La Mitis.

9.2 Demande d'aide financière pour la formation de nouveaux pompiers.

RÉSOLUTION #17-02-28

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DE NOUVEAUX POMPIERS

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Métis-sur-Mer désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Métis-sur-Mer prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I ou pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Mitis en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière pour la formation de nouveaux pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de La Mitis.

9.3 Adoption du plan d'intervention municipal en sécurité civile.

RÉSOLUTION #17-02-29

ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION MUNICIPAL EN SÉCURITÉ CIVILE

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte un plan d'intervention en sécurité civile.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Appui financier et en nature de la municipalité au projet Métis 200.

RÉSOLUTION #17-02-30

APPUI FINANCIER ET EN NATURE DE LA MUNICIPALITÉ AU PROJET MÉTIS 200

Il est proposé par Mme la Conseillère June Smith et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer autorise le directeur général à signer une confirmation de soutien de la municipalité dans le cadre d'une demande de subvention pour l'organisation du projet Métis 200.

10.2 Don demandé pour le programme d'harmonie enrichie du Mistral.

RÉSOLUTION #17-02-31

DON DEMANDÉ POUR LE PROGRAMME D'HARMONIE ENRICHIE DU MISTRAL

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accorde un don de 50.00 \$ au programme d'harmonie enrichie du Mistral à Mont-Joli.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19h55 et s'est terminée à 19h57.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #17-02-32
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller Raynald Banville propose que la présente séance soit levée à 20h00.

Jean-Pierre Pelletier, Maire

Stéphane Marcheterre,
Directeur Général et secrétaire-trésorier